

## L'association « les amis réunis » du port girault

organise le vide grenier. Elle se réserve l'organisation exclusive de la restauration (nourriture, boissons, confiseries, etc...). **Le stationnement des véhicules sur l'emplacement est uniquement autorisé à partir d'une réservation d'un emplacement correspondant à la longueur de son véhicule avec un minimum de 5m/l** Article 3 : L'exposant s'engage à ne vendre que des objets lui appartenant et dont le commerce est autorisé, en conformité avec les lois en vigueur. La vente d'animaux, d'armes à feu et d'armes blanches est strictement interdite. En cas de non respect de cette disposition, l'organisateur décline toute responsabilité en la matière ainsi qu'en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux, douaniers et contributions. Article 4 : L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation ou, qui ne respecterait pas le cadre mis à disposition, ceci sans qu'il puisse réclamer d'indemnisation d'aucune sorte. Article 5 : Le paiement de l'emplacement entraîne l'acceptation du règlement du vide grenier. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempérie ou d'impossibilité d'exposer pour raisons personnelles. Si l'emplacement réservé est vacant après 9h, AP l'organisateur se réserve le droit d'en disposer. Article 6 : L'organisateur se réserve le droit de refuser des exposants, le nombre d'emplacements étant limité. Réservation fortement conseillée. Article 7 : La participation des forains, camelots et autres professionnels est soumise à l'autorisation de l'organisateur. Article 8 : **L'exposant s'engage à s'assurer de la propreté de son emplacement et à utiliser les sacs poubelle distribués par les organisateurs pour leurs déchets (mégots de cigarettes compris)**. Article 9 : La participation au vide grenier de l'association « les amis réunis » du port girault implique l'acceptation et le respect de la totalité du présent règlement.

Tarifs Emplacements : **Intérieure** : 3€ m/l..table et chaise fournies

Extérieur sans voiture : 2,50€ M/L sur le parking. Bitumé

**Extérieur AVEC voiture** 3€ M/L minimum 5m/l

**Professionnels hors brocante** : Nous contacter

8<..... BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :.....Prénom :.....

Adresse..... CP - Ville

.....Téléphone :..... Email :: .....

Immatriculation véhicule .....

Nombre d'emplacements .....à x €

Soit un total de .....€

Je soussigné(e).....déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte le contenu. Signature TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON SIGNÉ NE SERA PAS PRIS EN COMPTE Merci de joindre : ✓ Le bulletin d'inscription signé pour respect du règlement ✓ Une photocopie recto-verso de la carte d'identité ✓ Une carte professionnelle de commerçant pour les exposants professionnels ✓ Un chèque à l'ordre les amis réunis

**CONTACT : JP Vigneron 07.69.45.60.52**

**M Rochard 06.84.33.13.30. Mail : michel-rochard@wanadoo.fr**